

Acte à classer

del_0036_2024

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-19T16-32-46.00 (MI252511601)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20240415-del_0036_2024-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : del_0036_2024_Adooption du Budget Primitif 2024 - Budget
CCPAVR

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : [pesallpjdobBP2024BP81_81...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[del_0036_2024_Ad...
du Budget Primitif
2024 -Budget
CCPAVR.PDF](#) Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 16:32

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 19/04/24 à 16:32

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 16:40

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme D'UTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONVOISIN

Del_0036_2024 Adoption du Budget Primitif 2024 –Budget CCPAVR

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2023 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 25 mars 2024.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 29 321 238.74 € pour la section de fonctionnement et à 7 703 654.50 € pour la section d'investissement soit un budget total de 37 024 893.24 € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	
Chap. 013 – Atténuations de charges	222 151.72 €
Chap. 70 – Ventes produits fabriqués et prestations de services	2 839 353 €
Chap. 73 Impôts et taxes	7 461 346 €
Chap. 731 Fiscalité locales	11 981 712 €
Chap. 74 Dotations, subventions et participations	4 692 031 €
Chap. 75 – Autres produits de gestion	21 620 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre budgétaire entre sections	6 866 €
Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	2 096 159.02 €
TOTAL	29 321 238.74 €

- ❖ Les **atténuations de charges (chapitre 013)**, pour la somme de 222 151.72 € comprennent les remboursements des indemnités journalières.
- ❖ Les **ventes de produits fabriqués et prestations de services (chapitre 70)**, pour la somme de 2 839.353 €, ce chapitre reprend principalement les produits de services, ainsi que la refacturation du personnel mutualisé avec la Ville de Pont Audemer pour la somme de 1 020 081 euros, les entrés piscine pour 300 000 euros.
- ❖ **Impôts et taxes (chapitre 73)**, pour la somme 7 461 346 €, reprenant les recettes de fiscalité, ainsi que les attributions de compensation.
- ❖ **Fiscalité locales (chapitre 731)**, pour la somme 11 981 712 €, concerne la fiscalité.
- ❖ Les **dotations, subventions et participations (chapitre 74)**, pour la somme 4 692 031 €, reprenant les recettes CAF pour 746 400 euros, la refacturation de matériel informatique à la Ville de Pont Audemer pour 130 900 euros, la subvention pour étude de mise en place de la TEOMI pour 300 000 euros.
- ❖ Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont estimés à 21 620 €, de loyers et prévision des ventes et animation du service tourisme.
- ❖ Les **opérations d'ordre budgétaire entre sections (chapitre 042)** pour 6 866 €, concernant les amortissements.
- ❖ L'**excédent antérieur reporté (chapitre 002)**, pour 2 096 159.02 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 011 – Charges à caractère général	6 901 420.42 €
Chap. 012 – Charges de personnel	11 550 750 €
Chap. 014 – Atténuation de charges	2 709 502 €
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	5 405 446.09 €
Chap. 66 – Charges financières	206 000 €

Chap. 67 – Charges exceptionnelles	37 790 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 000 €
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	1 258 493.84 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre budgétaire entre sections	1 240 836.39 €
TOTAL	29 321 238.74 €

- ❖ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**, pour **6 901 420.42 €**, comprennent les charges de fonctionnement des différents services tels que les fluides, les divers contrats, les fournitures, refacturation service mutualisé pour la somme de 1 256 805 euros.
- ❖ **Les charges de personnel (chapitre 012)** sont prévues pour **11 550 750 €**, comprenant les salaires, charges, médecine professionnelle, assurance statutaire et rémunérations.
- ❖ **Les atténuations de charges (chapitre 014)** pour 2 709 502 €, reprennent les dépenses liées aux attributions de compensations provisoire 2024, le FNGIR ainsi que la dépense liée au redressement des finances publiques.
- ❖ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont prévues pour 5 405 446.09 €, sont prévues les versements des subventions aux associations, les indemnités des élus, les redevances diverses, la contribution au SDOMODE, le contingent incendie, le contingent aide sociale, ainsi que la subvention d'équilibre du budget BVE pour la somme de 162 000 euros.
- ❖ **Les charges financières (chapitre 66)** sont prévues à 206 000 €, reprenant le remboursement des intérêts de la dette, ainsi que les ICNE.
- ❖ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** sont prévues pour 37 790 €, correspondant à la prévision de régularisation sur les écritures des exercices antérieurs.
- ❖ **Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 68)** sont de l'ordre de 11 000 €.
- ❖ **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)** pour 1 258 493.84 €
- ❖ **Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 042)** seront de 1 240 836.39 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	222 362.31 €	575 500 €
Chap. 204 – Subvention d'équipements versées	127 916.64 €	100 000 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	368 688.93 €	2 139 796.80 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	1 132 230.37 €	1 230 485.43 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées		901 000 €

Chap. 040 – Opérations d’ordre budgétaire entre section		6 866 €
Chap. 001 – Excédent d’investissement reporté		898 808.02 €
TOTAL	1 851 198.25 €	5 852 456.25 €

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20), pour 575 500 euros, comprenant principalement :

- Le projet circuit patrimoine pour 25 000 euros
- L’étude ORT pour 11 500 euros
- Le projet ligne Glos Toutainville pour 96 000 euros
- Etude faisabilité Maison pour tous pour 20 000 euros
- Etude projet piscine pour 80 000 euros
- PLUI pour 70 000 euros
- RLPI pour 30 000 euros
- Projet voies cyclable pour 50 000 euros

La subvention d’équipements versées (chapitre 204), pour 100 000 euros de fonds de concours.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21), prévues pour 2 139 796.80 euros, comprenant principalement :

- Projet agrandissement de la Maison Médicale de Montfort pour 378 600 euros
- Le projet Foot 5 pour la somme de 374 000 euros
- Opération TEOMI (bacs, système de comptage, achat de colonne) pour la somme de 346 000 euros
- Matériel de transport pour la somme 160 000 euros
- Projet trame verte et bleue service brigade verte, pour la somme de 160 000 euros
- Agencements piscine, pour la somme de 34 500 euros

Les immobilisations en cours (chapitre 23), pour 1 230 485.43 euros comprenant principalement :

- 700 000 euros de travaux voiries
- Projet réhabilitation du Clos Normand pour 364 000 euros
- Etude faune et flore vers orientation biodiversité pour la somme de 20 000 euros
- Réfection des cavités pour la somme de 20 000 euros
- Etude structure HLL + fissures bâtiment accueil pour la somme de 15 000 euros

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), seront de 901 000 euros de remboursement du capital.

Les opérations d’ordre budgétaire entre section (chapitre 040), de l’ordre de 6 866 euros d’amortissement

L’excédent d’investissement reporté (chapitre 001) est de 898 808.02 euros.

RECETTES D’INVESTISSEMENT

Recettes d’investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 13 – Subventions d’investissement	1 154 255.06 €	737 940 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées		510 150 €
Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves		1 176 228 €

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		1 595 751.21 €
Chap. 26 Titres de participations		30 000 €
Chap. 040 – Opération d'ordre budgétaire entre sections		1 240 836.39 €
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement		1 258 493.84 €
TOTAL	1 154 255.06 €	6 549 399.44 €

Les subventions d'investissement (chapitre 13), pour 737 940 euros, reprenant principalement :

- 317 000 euros de recettes Foot5
- 151 440 euros de recettes réhabilitation de la maison médicale de Montfort
- 120 000 euros de recettes de la réhabilitation du Clos Normand

Titres de participations (chapitre 26), pour 30 000 euros, recette de SPL Terre Bleue.

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), pour 510 150 euros, avec un emprunt d'équilibre à hauteur de 510 000 euros

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10), pour 2 771 979.21 euros, comprenant le 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) à hauteur de 1 595 751.21 euros, et 1 176 228 euros de FCTVA

Opération d'ordre budgétaire (chapitre 040), pour 1 240 836.39 euros d'amortissement

Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021), pour 1 258 493.84 euros

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

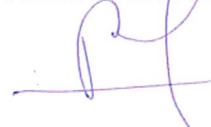
*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du Budget principal de la CCPAVR avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2023, à hauteur de 29 321 238.74 € en fonctionnement et à hauteur de 7 703 654.50 € en investissement

Pont-Audemer, le 15 avril 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

